

**COMPTE RENDU REUNION
DU 31/03/2025 A 20H30**

Présents : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHÉZ Jean-Yves, M. MAMIQUE Florent, M. DARRICARRERE Olivier, Mme DUCAMP Delphine, M. DUPAYA Frédéric, M. LABEDADE Eric, M. Olivier LABE.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme DUSSEAU Frédérique, Mme POUTOIRE Nathalie

Pouvoirs : Mme DUSSEAU Frédérique a donné pouvoir à Mme MALLET Martine
Mme POUTOIRE Nathalie a donné pouvoir à M. MAMIQUE Florent

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

1- Approbation et signature du CR du 11/02/2025 :

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 11.02.2025.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Délibération Compte Financier Unique (CFU) 2024 :
Délibération D2025-08 : Compte Financier Unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la collectivité,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	-609 325,66
	Réalisé :	-513 428,75
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	609 325,66
	Réalisé :	586 511,04
	Reste à réaliser :	0,00

Investissement

Dépenses	Prévu :	-388 416,46
	Réalisé :	-224 525,99
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	448 614,46
	Réalisé :	313 022,56
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

	Investissement :	88 496,57
	Fonctionnement	
:		73 082,29
	Résultat global :	161 578,86

Après présentation du CFU 2024, Mme le maire, Michèle PROSPER se retire de la séance et quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après avoir délibéré à 11 voix « Pour » et 1 « Abstention », le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024
- DONNE pouvoir à Mme le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération D2025-09 : Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Michèle PROSPER,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	73 082,29
- un excédent reporté de 2023 :	200 658,66
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	273 740,95
- un excédent d'investissement de :	88 496,57
- un excédent des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	88 496,57

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	273 740,95
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	273 740,95
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	88 496,57

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 Abstention, l'affectation des résultats de l'exercice 2024 comme proposé ci-dessus.

3- Délibération Budget Primitif 2025 :

Délibération D2025-10 : Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Michèle PROSPER,

vote à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 Abstention, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses :	424 428,10
Recettes :	424 428,10

Fonctionnement

Dépenses :	687 264,95
Recettes :	687 264,95

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	424 428,10 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	424 428,10 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	687 264,95 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	687 264,95 (dont 0,00 de RAR)

4- Lotissement des Palombes – Délibérations CFU 2024 et BP 2025 :

Délibération D2025-11 : CFU 2024 - LP

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la collectivité,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>			<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	-1 112 498,14	Dépenses	Prévu :	-1 093 196,34
	Réalisé :	-540 679,48		Réalisé :	-387 874,04
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 112 498,14	Recettes	Prévu :	1 093 196,34
	Réalisé :	504 585,06		Réalisé :	670 000,00
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	282 125,96
Fonctionnement :	-36 094,42
Résultat global :	246 031,54

Après présentation du CFU 2024, Mme le maire, Michèle PROSPER se retire de la séance et quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après avoir délibéré à 11 voix « Pour » et 1 « Abstention », le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024
- DONNE pouvoir à Mme le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération D2025-12 : Affectation des résultats 2024 - LP

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Michèle PROSPER,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	73 082,29
- un excédent reporté de 2023 :	200 658,66
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	273 740,95
- un excédent d'investissement de :	88 496,57
- un excédent des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	88 496,57

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	273 740,95
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00

6- SDIS des Landes, contribution des communes au financement d'investissement :

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'une subvention d'équipement au SDIS des Landes qui a besoin de ressources supplémentaires en investissement pour du matériel et équipements.

La CCPT viendra en appui des communes du Pays Tarusate pour neutraliser cette dépense, à savoir, 2€/habitant supplémentaires dans les fonds de concours alloués à chaque commune.

D2025-15 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU SDIS DES LANDES

Le Conseil Municipal de Carcarès-Sainte-Croix,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

VU Le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1,5 M€ annuels en investissement.

VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département

VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027

VU la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, de 1,25 M€ en 2026 et de 1,5 M€ en 2027

VU les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT

CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40 %).

CONSIDERANT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**

- **d'attribuer** une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de :

1 087,51 € au titre de l'exercice 2025 ;

1 359,39 € au titre de l'exercice 2026 ;

1 631,27 € au titre de l'exercice 2027 ;

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport

7- Informations diverses :

- Lotissement des Palombes, avis sur proposition de construction d'XL Habitat
Demander un plan 3D avec 5 appartements (4 T2 et 1 T3), voir pour le parking et faire enlever le container poubelle sur le plan.

- Fête des mères 2025 : annulation pour cette année en raison des 20 ans de l'école qui tombe en même temps.

• **Délibération D2025-16 : Vote des taux d'imposition 2025**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2025 (état n°1259 COM (TFB-TFNB-TH)) de la taxe d'habitation et des taxes foncières, adressé par les services fiscaux à la commune.

Le Conseil Municipal doit délibérer et procéder au vote des taux 2025 permettant de déterminer le produit fiscal attendu des taxes directes locales, en fonction de la notification des bases d'imposition prévisionnelle 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix « pour » et 3 voix « contre » :

- et d'augmenter les taux d'imposition **2025**, produit attendu : **180 571 €**
- de voter les taux d'imposition **2025** ci-après :

	Taux 2024	Taux 2025	Bases prévisionnelles 2025	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	33.36%	33.69%	471 600	152 755
Taxe Foncière (non bâti)	51.68%	52.19%	33 400	16 848
Taxe d'habitation	12.97%	13.10%	32 500	4 124

Mme le Maire précise que les nouveaux taux votés correspondent à une augmentation de 1%.

- AML, motion contre les fermetures de classes dans le département des Landes adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de l'AML le samedi 15 mars 2025.

- CORTEVA Agriscience, arrêté préfectoral accordant la dérogation au repos dominical sur 3 périodes allant du 31 mars au 31 octobre 2025

- SIETOM, réunion d'information sur la conteneurisation tri 2025 le jeudi 3 avril 2025 à 10h en mairie pour les élus qui seront disponibles.

- Concert « Los de Broussez » le samedi 05 avril 2025 à 20h30 à l'église Saint-Laurent.

Fin de la séance à 23h15.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	X	Eric LABEDADE
Florent MAMIQUE	X	Olivier LABE	Olivier DARRICARRERE